

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 296
18 décembre 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-seizième (296^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 18 décembre 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

| | |
|-----------------------------------|-----|
| M ^{me} Andrée-Anne AUBIN | (P) |
| M ^{me} Lyne BÉLANGER | (P) |
| M. Alain CHAREST | (P) |
| M. Gaétan DELAGE | (P) |
| M ^{me} Lucie GAGNON | (P) |
| M. Jean-François HOULE | (P) |
| M ^{me} Élisabeth JUTRAS | (P) |
| M. Patrick LAGUEUX | (P) |
| M ^{me} Guylaine LAVIGNE | (M) |
| M ^{me} Isabelle MARQUIS | (P) |
| M ^{me} Manon RIVARD | (P) |

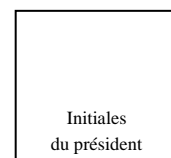
PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

| | |
|--------------------------------------|-----|
| M ^{me} Julie BOURASSA | (P) |
| M. Normand CHAMPAGNE | (P) |
| M ^{me} Stéphanie LACOSTE | (P) |
| M ^{me} Molly PELLERIN JACOB | (P) |

SONT AUSSI PRÉSENTS

| | |
|--------------------------------|--|
| M. Lucien MALTAIS | Directeur général |
| M. Claude DUFOUR | Directeur, Service des technologies de l'information |
| M. Daniel DUMAINE | Directeur, Service des ressources humaines |
| M. Bernard GAUTHIER | Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com. |
| M ^{me} Carmen LEMIRE | DGA - Directrice, Service des ressources financières |
| M ^{me} Maude TRÉPANIÉ | DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes |



Ouverture de la séance à 19 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 novembre 2018 (No 294) et de la séance extraordinaire du mardi 11 décembre 2018 (No 295)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 27 novembre 2018 (No 294) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 11 décembre 2018 (No 295)
6. Présentation du rapport annuel 2017-2018 de la C.S. des Chênes (**Direction générale – Dossier d'information**)
7. Cadre organisationnel 2019-2020 (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
8. Modifications - Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeunes (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
9. Nomination – Transport scolaire (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Participation à un regroupement d'achats – Équipements informatiques usagés – Autorisation de signature (**Service des technologies de l'information – Dossier de décision**)
11. Autorisation du dirigeant – Octroi de contrat de gré à gré de plus de 100 000 \$ en situation d'urgence (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. Projet GARAF - Collaboration avec RGC (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Motion de félicitations à l'intention de Mme Isabelle Marquis (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
14. Liste des chèques émis (**Mme Lucie Gagnon – Dossier d'information**)
15. Liste des chèques émis
16. Période réservée au comité de parents
17. Période réservée au président
18. Période réservée à la direction générale
19. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2604/2018

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Julie Bourassa, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

2. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 27 NOVEMBRE 2018 (NO 294) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 (NO 295)**

RÉSOLUTION CC : 2605/2018

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Molly Pellerin Jacob :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 27 novembre 2018 (no 294) et de la séance extraordinaire du mardi 11 décembre 2018 (no 295).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI, 27 NOVEMBRE 2018 (NO 294) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018 (NO 295)**

RÉSOLUTION CC : 2606/2018

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 27 novembre 2018 (no 294) et de la séance extraordinaire du mardi 11 décembre 2018 (no 295).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

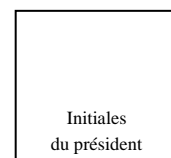
6. **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DE LA C.S. DES CHÊNES (Direction générale – Dossier d'information)**

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire des Chênes prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et de ses résultats. Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève.

De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel. Il en est de même, depuis cette année, de la reddition de comptes découlant de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

SUITE, PAGE 4



Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2017-2018 a été diffusé dans le journal L'Express.

Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire et en version « papier » au Secrétariat général.

7. CADRE ORGANISATIONNEL 2019-2020 (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes doit définir son cadre organisationnel qui comprend, entre autres, les éléments suivants :

- ***Services éducatifs offerts***

Après avoir déterminé l'utilisation de ses bâtisses dans lesquelles il y aura de l'enseignement, la commission scolaire doit préciser les services éducatifs qui y seront offerts.

- ***Territoires pédagogiques***

Des précisions ont été apportées au texte afin d'en faciliter la compréhension.

- ***Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022***

Le comité de parents ainsi que les municipalités du territoire ont été consultés. Le plan triennal doit comprendre des informations au sujet de l'ordre d'enseignement et les cycles dans les écoles, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions de clientèle pour chacune des années de la durée du plan. Les documents soumis à la consultation sont conformes à ces obligations.

- ***Actes d'établissement***

La commission scolaire doit délivrer un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et centres en lien avec son plan triennal.

Il est recommandé d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2019-2020 de la Commission scolaire des Chênes.

La commissaire Lucie Gagnon signifie qu'elle s'abstiendra de se prononcer sur la présente résolution, mais ne demandera pas le vote.

RÉSOLUTION CC : 2607/2018

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement prévoir les services éducatifs qui seront offerts dans chacun de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'évolution de la clientèle dans les différents secteurs, la commission scolaire analyse les différentes options pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement présenter un plan de répartition de ses immeubles;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit délivrer pour chacun de ses établissements un acte d'établissement qui détermine le mandat de formation qui sera ainsi attribué à chacun;

SUITE, PAGE 5

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que les municipalités, le comité de parents et les conseils d'établissement ont été consultés tel que prévoit la Loi sur l'instruction publique.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissements, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2019-2020 de la Commission scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. MODIFICATIONS - POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR JEUNES (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet. Plusieurs groupes ont émis des commentaires. Les commissaires ont fait le point sur les différents avis reçus lors de l'atelier de travail du 11 décembre 2018.

La commissaire Lucie Gagnon signifie qu'elle s'abstiendra de se prononcer sur la présente résolution, mais ne demandera pas le vote.

RÉSOLUTION CC : 2608/2018

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT que les avis ne sont pas tous conciliables tenant compte de l'énoncé de vision;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées.

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Julie Bourassa :

- d'adopter les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeune (SRE-POL-08).

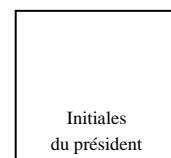
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. NOMINATION – TRANSPORT SCOLAIRE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le poste de régisseuse au transport scolaire sera vacant au 7 janvier 2019, conséquence de la nomination de sa titulaire actuelle au poste de technicienne au sein du même service.

La présente recommandation fait suite à la conclusion d'un processus de consultation auprès de l'Association locale des cadres scolaires et d'une présentation en atelier de travail.

SUITE, PAGE 6



La personne dont la nomination fait l'objet de la présente recommandation, possède les qualifications minimales requises et occupe les fonctions de façon temporaire depuis plus d'un an, à la satisfaction de l'organisation.

Concrètement, les deux personnes concernées par ces changements, échangeront leur rôle et responsabilités, à leur satisfaction mutuelle.

Enfin, considérant le contexte favorable à cette nomination, décrit lors d'un récent atelier de travail, nous en faisons la recommandation.

RÉSOLUTION CC : 2609/2018

CONSIDÉRANT que le poste de régisseuse au transport sera vacant en date du 7 janvier, à la suite de la nomination de sa titulaire actuelle dans un poste de technicienne au sein du même service;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé auprès de la section locale de l'Association québécoise des cadres scolaires; en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT que la personne faisant l'objet de la présente recommandation répond aux qualifications requises et occupe les fonctions de façon temporaire depuis plus d'un an;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres scolaires;

CONSIDÉRANT le contexte ayant mené à la présente recommandation, présenté lors d'un récent atelier de travail.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- de nommer Mme Marie-Élaine Palardy à un poste régulier à temps complet de régisseuse au transport scolaire, à compter du 7 janvier 2019.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. PARTICIPATION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS – ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE (Service des technologies de l'information – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes déploie différents outils technologiques dans ses écoles, dont un nombre important d'ordinateurs et d'écrans.

Pour répondre à certains besoins particuliers, il est parfois avantageux de faire l'acquisition d'équipements informatiques usagés. À cette fin, Collecto Services regroupés en éducation nous offre l'opportunité de participer à un regroupement d'achats pour faire l'acquisition d'ordinateurs, d'ordinateurs portables et d'écrans.

Les conditions de cet appel d'offres prévoient un contrat à commande attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas. Cela est permis dans le **Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information** (C-65.1, r. 5.1) à l'article 43. Pour ce faire il faut que cet élément soit autorisé par le Conseil de commissaires.

SUITE, PAGE 7

Initiales
du président

43. Lorsque le contrat à commandes est conclu avec plusieurs fournisseurs, les commandes sont attribuées au fournisseur qui, à l'égard du bien à acquérir, a soumis le prix le plus bas, à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif pour ce même bien. Toutefois, de telles commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis à l'égard du bien à acquérir n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée par le dirigeant de l'organisme public avant la diffusion de l'avis d'appel d'offres.

Le regroupement d'achats prévoit un contrat de 3 ans. La valeur d'acquisition variable est estimée à 6 100 \$ par année pour un total de 18 300 \$ en fonction de notre historique d'achat.

En fonction de notre historique d'achat, le volume d'achat est estimé à 6 100 \$ par année pour un total de 18 300 \$ pour la durée de 3 ans du contrat.

RÉSOLUTION CC : 2610/2018

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels d'acquisition d'équipements informatiques usagés constitués d'ordinateurs, d'ordinateurs portables et d'écrans.

CONSIDÉRANT l'opportunité de participer au regroupement d'achats offert par COLLECTO Services regroupés en éducation. (ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS – SAR140-2019);

CONSIDÉRANT que ce regroupement d'achats prévoit un contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information (C-65.1, r. 5.1);

CONSIDÉRANT que ce type de contrat requiert l'autorisation du dirigeant d'organisme;

CONSIDÉRANT nos historiques d'achats et l'estimation de la valeur des acquisitions de 18 300 \$ sur la durée de 3 ans du contrat.

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de participer au regroupement d'achats pour l'acquisition d'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS (SAR140-2019);
- d'autoriser ce contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;
- d'autoriser le directeur du service des technologies de l'information à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

11. AUTORISATION DU DIRIGEANT – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE PLUS DE 100 000 \$ EN SITUATION D'URGENCE (Direction générale – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes a connu une attaque informatique sans précédent. Le logiciel malveillant auquel elle faisait face déjouait les mesures de sécurité et les tentatives de l'équipe des technologies de l'information pour l'éradiquer ont été vaines.

Considérant la nature de l'attaque et le nombre important d'ordinateurs touchés, il fallait agir rapidement afin d'assurer la sécurité des systèmes et des informations. Après consultation de la direction générale, le Service des technologies de l'information a fait appel à une firme de consultants spécialisés en sécurité de l'information, capable d'intervenir en situation d'urgence.

La firme Forensik a été contactée le deuxième jour de la crise soit le vendredi 14 septembre 2018. Les interventions à distance ont débuté sur-le-champ et trois spécialistes étaient sur place dès la fin de l'après-midi.

Considérant la nature de l'intervention, il n'était pas possible d'estimer la valeur des honoraires qui seraient nécessaires. Comme la problématique a été plus complexe qu'anticipé, il s'avère que le montant investi jusqu'à maintenant s'élève à 96 265 \$. Comme le mandat n'est pas terminé, nous estimons d'autres honoraires à venir d'environ 15 000 \$, ce qui portera les honoraires à environ 112 000 \$.

Ce mandat constitue un contrat de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil d'appel d'offres public comme prévu à la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1). De tels contrats sont permis dans des situations d'urgence comme cela est décrit à l'article 13 et 13 -1 o) :

*SECTION II
CONTRATS POUVANT ÊTRE CONCLUS DE GRÉ À GRÉ*

13. Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres publics prévus à l'article 10 peut être conclu de gré à gré dans l'un ou l'autre des cas suivants :

1 ° lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

De plus, au moment de l'octroi du contrat la commission scolaire ne pouvait anticiper une crise si longue et une valeur de contrat de cette envergure.

Comme il est maintenant possible d'anticiper une valeur de contrat supérieur au seuil d'appel d'offres public, il faut obtenir l'autorisation du dirigeant.

La valeur totale de contrat est de 112 000 \$.

RÉSOLUTION CC : 2611/2018

CONSIDÉRANT l'attaque majeure des systèmes informatiques de la commission scolaire par un logiciel malveillant;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin de protéger les systèmes informatiques ainsi que la confidentialité et l'intégrité des données;

CONSIDÉRANT la complexité et la durée de la problématique;

SUITE, PAGE 9

Initiales
du président

CONSIDÉRANT le besoin d'expertise en sécurité de l'information dans cette situation particulière;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1);

CONSIDÉRANT l'estimation de la valeur du contrat supérieur au seuil d'appel d'offres public.

CONSIDÉRANT que le fournisseur n'est lié à aucune des personnes ayant eu recours à ses services;

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'autoriser le contrat de gré à gré avec la firme Forensik pour un montant estimé à 112 000 \$;
- le cas échéant d'autoriser le président ou la vice-présidente et le directeur général ou une directrice générale adjointe à signer les documents contractuels;
- d'autoriser le directeur général ou une directrice générale adjointe à signer toute autorisation de paiement pour la valeur du contrat et tout supplément n'excédant pas plus de 10 % du montant estimé du contrat.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. PROJET GARAF – COLLABORATION AVEC RGC (Direction générale – Dossier de décision)

Le conseil a été informé, en atelier de travail, d'une collaboration possible entre RGC, une firme de génie civil et le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF).

En résumé, le GARAF a l'opportunité de participer à un projet de recherche et entrepreneurial. Celui-ci vise la restauration d'une ancienne sablière, située dans le secteur du boulevard Tourville, non loin de l'autoroute 55. Ladite sablière a atteint sa fin de vie utile et doit être restaurée.

Au cours des derniers mois, RGC y a débuté la plantation de 8 000 érables. C'est alors que le GARAF a été sollicité, afin d'étudier la possibilité de collaborer à un projet de suivi scientifique des plantations d'érables dans le même secteur.

RGC souhaite donc démarrer un projet qui s'étaleraient sur plusieurs années, avec la collaboration du GARAF. RGC s'engage à financer ce projet en totalité.

On estime la contribution de RGC à environ 13 000 \$ par an, ce qui permettra de couvrir les coûts reliés à la coordination du projet, le « support-terrain » pour les enseignants et élèves, la formation, le transport vers le site, de même que le matériel périssable et non périssable. De plus, les coûts afférents à tout projet supplémentaire que GARAF pourrait soumettre à RGC dans le futur (et accepté par cette dernière) seront assumés par RGC.

Conséquemment, tous les élèves de la commission scolaire auront accès à un nouveau site d'apprentissage. On estime qu'environ 300 élèves (du primaire et du secondaire) pourront participer à cette initiative, chaque année. Les membres du conseil signifient, par ailleurs, leur souci à l'égard de l'inclusion des élèves HDAA dans ce projet.

SUITE, PAGE 10

Initiales
du président

Une résolution d'appui du conseil à ce projet est requise, afin de permettre la mise en place du projet.

RÉSOLUTION CC : 2612/2018

CONSIDÉRANT que le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF) a été sollicité par RGC, génie civil, afin d'étudier la possibilité de collaborer à un projet de suivi scientifique des plantations d'érables dans une ancienne sablière;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de recherche et de nature entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la restauration de l'ancienne sablière;

CONSIDÉRANT que RGC souhaite démarrer un projet qui s'étaleraient sur plusieurs années, avec la collaboration du GARAF;

CONSIDÉRANT que RGC s'engage à financer ce projet en totalité;

CONSIDÉRANT que la contribution de RGC serait de l'ordre de 13 000 \$ par an et permettra de couvrir les coûts reliés à la coordination du projet, le « *support-terrain* » pour les enseignants et élèves, la formation, le transport vers le site, de même que le matériel périssable et non périssable;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette collaboration, GARAF a la possibilité de soumettre d'autres projets qui seraient financés par RGC;

CONSIDÉRANT que tous les élèves de la commission scolaire auront accès à un nouveau site d'apprentissage et que l'on estime à environ 300, le nombre d'élèves (*du primaire et du secondaire*) qui pourront participer à cette initiative, chaque année.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Molly Pellerin Jacob :

- de donner un appui favorable à l'implication du GARAF dans le projet proposé par RGC;
- de reconnaître que le projet est reçu comme une volonté exprimée d'implication concrète de RGC dans le domaine de l'éducation;
- de reconnaître que l'entreprise peut offrir un contexte d'apprentissage réel qui rejoint les objectifs poursuivis par le programme de formation et qu'elle souhaite contribuer à donner un sens aux apprentissages des jeunes qui peuvent avoir un impact dans leur communauté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. MOTION DE FÉLICITATIONS À L'INTENTION DE MME ISABELLE MARQUIS (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2613/2018

CONSIDÉRANT la décision récente de la commissaire Isabelle Marquis de quitter la vice-présidence de la Commission scolaire des Chênes, afin de siéger dorénavant uniquement à titre de commissaire;

CONSIDÉRANT les nombreuses années qu'elle a consacrées à la vice-présidence;

SUITE, PAGE 11

Initiales
du président

CONSIDÉRANT les états de services de Mme Marquis, son expertise, ses opinions et son souci constant pour le bien-être de tous les élèves;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Alain Charest :

- de témoigner à Mme Isabelle Marquis la reconnaissance du conseil des commissaires et de lui transmettre ses sincères félicitations pour le travail qu'elle a accompli à titre de vice-présidente.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Lucie Gagnon – Dossier d'information)

La commissaire Lucie Gagnon se montre satisfaite des renseignements obtenus à la suite de ses questions sur la liste des chèques émis # 236.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La prochaine rencontre du comité aura lieu le mercredi 19 décembre. Pour l'occasion, les présidents de tous les conseils d'établissement ont été invités à se joindre au comité, qui accueillera le directeur général, M. Lucien Maltais.

16. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

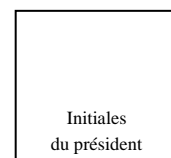
Monsieur le président fait le point sur les récents commentaires du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, au sujet de la gouvernance scolaire. Par ailleurs, il invite ses collègues à prendre connaissance de l'entrevue du Ministre avec Paul Arcand, diffusée récemment, ainsi que d'une lettre ouverte du chercheur Marc St-Pierre, au sujet de l'impact positif de la gouvernance scolaire sur la réussite des élèves.

Il profite enfin du temps qui lui est imparti pour transmettre à toutes et tous ses meilleurs vœux à l'approche du temps des Fêtes.

17. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Maltais fait état des différentes rencontres auxquelles il a pris part récemment :

- Rencontre avec l'équipe sous-ministérielle, en présence de représentants de l'ADIGECS, de la FCSQ et de l'AQCS;
- Rencontre des responsables du projet Fablab, à l'école Marie-Rivier, en compagnie de Mme Maude Trépanier, directrice générale adjointe;
- Début des rencontres de supervision avec les directions d'établissement;
- En compagnie du président, rencontre des députés Lamontagne et Schneeberger sur les préoccupations de la commission scolaire eu égard aux besoins en espace-élèves et sur les projets déposés au Ministère dans le cadre du PQI 2019-2029;
- Rencontre de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec (TRECQ).



18. AFFAIRES NOUVELLES

La commissaire Stéphanie Lacoste fait état de sa participation à la cérémonie d'intronisation de l'haltérophile Sébastien Groulx au *Mur de la culture* de l'école Jean-Rimbault.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle